

Discours sur la révolte paysanne

Christian Rakovsky

Source : «România muncitoare», n° 3, 18-25 mars 1907 et Documente privind Marea Răscoală a Țăranilor din 1907. vol. V. [Documents sur le Grand Soulèvement Paysan de 1907. Tome 5]. Bucarest : Maison d'édition de l'Académie de la République socialiste de Roumanie, 1987, pp. 59-61. Traduction MIA.

Il faut que le premier mot soit un appel au calme. Nous ne devons pas perdre la tête comme l'ont perdue les classes dirigeantes. Nous devons montrer la responsabilité de ces révoltes et apporter les solutions qui s'appuient sur la science et sur une connaissance exacte de la situation agraire.

Notre rôle est un rôle d'observateur ; il faut en tirer des enseignements, pour que dans les luttes futures on sache quoi faire, où frapper.

Une aspiration claire ne provoque pas de mouvements violents. Mais les paysans ne comprennent pas comment on conquiert des droits. Les paysans de Moldavie, de Munténie ne crient qu'une seule chose : la terre, nous voulons la terre. C'est là que réside toute la difficulté de la question agraire.

Comment se fait-il que chez nous la question agraire prenne une forme si aiguë qu'il faille recourir à des moyens sauvages ? Comment se fait-il qu'ils n'aient pas recours à d'autres moyens pour exprimer leur mécontentement ? La question agraire est liée à l'ensemble du système économique actuel. Dans tous les pays, il existe une question agraire et l'on entend le même cri : nous voulons la terre !

Cependant, chez nous, elle est encore compliquée par les conditions particulières auxquelles sont soumis nos paysans. La situation misérable du paysan roumain ne dépend pas seulement, comme dans d'autres pays, de la disproportion entre la croissance de la population et l'affaiblissement des forces productives de la terre, mais elle dépend aussi de l'exploitation extrême que subissent le travail et la terre de la part des propriétaires. Et si, chez nous, la question agraire conduit à des révoltes terribles et chroniques, la cause en est que les classes dirigeantes n'ont jamais permis à notre paysannerie de créer un mouvement collectif, conscient et pacifique. Il n'est pas étonnant qu'une population absolument non préparée à la lutte politique se laisse conduire par son instinct de vengeance et de destruction.

Ensuite, le camarade Rakovsky, par une série de faits, montre quelle est la situation réelle de la paysannerie et à quelles brimades, persécutions et déshonneurs elle est soumise. Il montre ensuite le rôle de l'État, avec ses impôts et son administration, dans cette œuvre d'oppression matérielle du paysan. La seule tentative légale de sortir de cet état insupportable a été étouffée. Le camarade Rakovsky a expliqué à cette occasion l'attitude des libéraux face au mouvement socialiste de 1898.

Ne pouvant frapper directement les socialistes, ils ont inventé l'infâme accusation d'escroquerie qui a servi de prétexte à la condamnation des camarades Banghereanu, Ficșinescu et d'autres (*cris : honte !*). Et en fin de compte, si les maîtres avaient à choisir entre les différentes formes de lutte –

auxquelles les paysans ont recours ; ils préféreraient encore les dévastations qui passent comme un ouragan, plutôt que la lutte pacifique mais constante et donc plus dangereuse pour leurs priviléges.

Au début du mouvement, beaucoup de fermiers et de propriétaires souriaient. Que se disaient-ils ? Le mouvement est dirigé contre les juifs, qui doivent ainsi servir de boucs émissaires pour les péchés des classes dirigeantes. La paysannerie roumaine, pourtant, avec son bon sens pratique, n'a pas voulu s'arrêter aux juifs. Après en avoir fini avec eux, elle s'est retournée contre les chrétiens. Nous assistons déjà au déroulement de tous les épisodes tragiques des guerres civiles.

Le camarade Rakovsky raconte le cas survenu à Podul Ilenei, près de Bacău, où des soldats ont tiré sur leurs propres pères. Après la salve, un sergent-major sort des rangs et demande au capitaine un congé de trois jours pour enterrer son père, tué peut-être par une balle tirée de son propre fusil.

Les gouvernants, en dehors de la répression, ont cherché à apaiser les esprits par un projet de loi contre les trusts. Sans doute, ce n'est pas nous qui nierons la nécessité d'une telle législation, cependant il ne faut pas nous tromper ni en exagérer la valeur. Il existe un autre trust, bien plus puissant : le Trust des deux mille propriétaires, qui possèdent à eux tous trois millions cinq cent mille hectares – c'est-à-dire plus de la moitié de la terre arable du pays.

D'un autre côté, les autres solutions ne sont pas plus sérieuses. Il parle longuement de la Caisse rurale, montrant que son importance ne dépasse pas celle de n'importe quelle institution de crédit.

On ne peut faire une législation agraire sérieuse sans heurter les intérêts des propriétaires.

Avant tout, il y a un fait qui se répète dans toute révolte : les paysans réclament les domaines, les forêts et les pâturages qui ont appartenu aux communautés villageoises et que les propriétaires se sont appropriés sans aucun droit. C'est une question élémentaire de justice que ces terres reviennent aux paysans. Cependant, très probablement, ce sont des cas assez rares et la résolution de la question agraire ne réside pas dans leur règlement. Il faut faire autre chose. Il est nécessaire de réduire par la loi les fermages à un niveau fixé en rapport avec la valeur réelle de la terre.

Le camarade Rakovsky énumère et explique aussi les autres mesures que contient la motion. Mais cela dépend de l'énergie des paysans à aller plus loin et à exiger le rachat de tous les domaines de cinq cents hectares et plus.

Il parle aussi du mouvement étudiant, montrant jusqu'à quel point et pourquoi il peut nous être sympathique. Là où les étudiants réclament des réformes démocratiques, ils sont avec nous. Il évoque aussi le cas du camarade Opran, arrêté parce qu'on a trouvé chez lui deux publications d'étudiants : un poème de Coșbuc et un article intitulé « Dieu lui pardonne ! » (publié dans « *Neamul românesc* »). Cela montre que le camarade Opran a voulu rendre un service amical aux étudiants bien qu'il ne partageât pas leurs idées. Leur obligation morale d'intervenir pour sa libération n'en est que plus grande. Dans ce cas, le camarade Rakovsky leur lance un appel émouvant. Nous n'avons pas l'habitude, a-t-il dit, d'abandonner nos camarades. Mais en intervenant, nous pensons toucher à un noble privilège que vous avez, celui d'intervenir vous-mêmes pour lui, car il a été emprisonné pour un acte qui est le vôtre.

À la fin, le camarade Rakovsky a aussi montré le lien qui existe entre le mouvement paysan et le mouvement ouvrier, ainsi qu'entre la question agraire et le socialisme. Le cas des paysans roumains n'est pas un cas isolé, mais un épisode des luttes de classe qui se déroulent depuis des siècles entiers et qui ne prendront fin que par la victoire du socialisme libérateur.

Motion

Après ce discours, le camarade président donne quelques conseils concernant le calme qui doit être respecté à la sortie, et le camarade Bujor donne lecture de la motion suivante :

« Les ouvriers de la capitale, réunis au nombre de cinq mille dans la salle des Bains de l'Éphorie, le 11 mars, convoqués par le cercle « Roumanie ouvrière » et par la Commission Générale des Syndicats de Roumanie à l'occasion des révoltes paysannes, ont voté la motion suivante : Considérant qu'une exploitation séculaire et illimitée ne cesse de s'aggraver par la concentration de la terre entre les mains d'un nombre infime de grands propriétaires, par la hausse incessante des fermages, le durcissement des contrats agricoles ;

Considérant que, d'autre part, pèse sur notre paysannerie le fléau d'impôts lourds, directs et indirects, par lesquels l'État lui prend jusqu'au faible reste que lui laissent le propriétaire et le fermier ; Considérant qu'une administration misérable et oppressive, instrument servile des intérêts des grands propriétaires, a encore aggravé sa situation économique et sociale ; Considérant que le paysan ne dispose en fait d'aucun moyen légal pour lutter, que la liberté de réunion, de presse et d'association est pour lui réduite à néant et que, dépourvu de toute culture et instruction sérieuse, il ne connaît pas les moyens de lutte que lui offre la civilisation moderne ; Considérant, d'autre part, que les partis politiques, au lieu d'élever la condition morale et matérielle de la paysannerie, ont étouffé toute tentative – comme celle des socialistes en 1898 – d'organiser un mouvement légal et pacifique parmi les paysans, préférant avoir une population primitive et sauvage mais soumise, plutôt qu'une population éclairée et civilisée mais indépendante ; ou ont cherché à créer une diversion en dirigeant le mécontentement des paysans contre les fermiers d'origine étrangère ; Considérant tout cela, l'assemblée déclare :

L'entièvre responsabilité des révoltes paysannes incombe aux classes dirigeantes et aux partis politiques ;

Considérant, d'autre part, comment le gouvernement, au lieu de proposer des réformes radicales et urgentes pour satisfaire les besoins des paysans, a eu recours à des répressions sanglantes, préférant la mort de milliers et de milliers de paysans à la remise en cause du droit de propriété et, au lieu de chercher les vrais responsables au sein des classes dirigeantes, a cherché à impliquer des hommes innocents, proteste contre ce système archaïque et barbare de procéder.

Considérant qu'on ne peut parvenir à aucune pacification réelle sans toucher directement à la propriété, [l'assemblée] demande les réformes suivantes :

1) La redistribution de tous les domaines possédés actuellement par des propriétaires dépourvus de titres de propriété.

2) La suppression de la classe des fermiers intermédiaires.

3) La fixation par la loi d'un fermage maximum par des commissions mixtes, sur la base du prix réel de la terre.

4) La révision démocratique de la loi sur les contrats agricoles et l'interdiction des accords prévoyant paiement en travail ou en nature.

5) La réforme des impôts et la réforme de l'administration.

6) Et, comme moyen pour obtenir ces réformes et comme garantie qu'elles seront sincèrement appliquées, l'instauration du suffrage universel, égal, secret et direct, pour tous les sujets de l'État roumain, sans distinction de race, à partir de vingt-et-un ans.

Saluant avec recueillement et profonde douleur la mémoire des frères paysans tombés dans les campagnes du pays, l'assemblée proteste avec vigueur contre la répression par la force armée des révoltes et affirme, face aux tombes fraîches des victimes, la volonté des ouvriers de tous les pays de transformer

l'armée permanente en milice nationale et d'arracher cet instrument d'oppression des mains des classes dirigeantes ;

Nous protestons avec énergie contre les arrestations illégales sous le prétexte mensonger d'instigation à la révolte du camarade ouvrier Opran et nous demandons sa libération.

Et à cette occasion, l'assemblée exprime une fois de plus sa ferme résolution de lutter pour l'abolition de la loi sur les corporations et, par conséquent, pour l'établissement d'une sérieuse législation protectrice du travail. »

Bucarest, 11 (24) mars 1907